

vernement songe à soumettre à la réunion de Lisbonne en février, en vue de hâter l'exécution du programme de l'OTAN.

Je veux terminer mes observations en disant que l'accession de la Grèce et de la Turquie, au moyen d'un protocole, constitue un pas de plus vers la réalisation de ce programme vaste et complet en vue de la paix. Certains pays situés derrière le rideau de fer disaient, lorsque l'OTAN a été mis sur pied, qu'on préparait la guerre au lieu de la paix. Les événements subséquents ne leur ont pas donné raison. A mon avis, l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord a eu un effet stabilisateur en Europe et sur la paix mondiale. C'est pourquoi notre parti, le Parlement, le Gouvernement, désireux de conserver et de favoriser la paix sous tous ses aspects, sont disposés à prendre ces nouvelles mesures avec l'espoir que ce sera dans l'intérêt de la paix, que plus jamais on ne publiera de longs états de pertes, que plus jamais les maux de la guerre ne seront déchainés.

M. Coldwell: Puis-je signaler qu'il est une heure?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

CONFÉRENCE TRIPARTITE SUR LES PÊCHERIES

DÉPÔT DES RÉSOLUTIONS ET DE LA REQUÊTE DE LA
DERNIÈRE SESSION

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Je demande à déposer sur le Bureau de la Chambre les résolutions et la requête de la dernière session de la conférence tripartite sur les pêcheries, tenue à Tokio (Japon), en décembre 1951.

LE TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

APPROBATION DU PROTOCOLE SUR L'ACCESSION DE
LA GRÈCE ET DE LA TURQUIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Pearson qui est ainsi conçue:

La Chambre décide qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le protocole du Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé par le Canada, à Londres, le dix-sept octobre 1951, et que la Chambre approuve ledit protocole.

M. M. J. Coldwell (Rose town-Biggart): Monsieur l'Orateur, nous examinons aujourd'hui une très importante question. Il me semble parfois que la Chambre ne s'intéresse pas autant qu'elle le devrait aux affaires internationales. Ces jours derniers, un grand nombre de députés ont assisté à l'étude d'une question de vaste importance, d'un grand

intérêt national. Ce matin, après le discours du secrétaire d'État aux affaires extérieures, j'ai constaté que la Chambre était presque vide. Puis, quand le représentant de Peel (M. Graydon) a commencé son discours, j'ai compté les députés. Il n'y en avait que vingt-deux. A mon avis, c'est pitoyable, car les questions internationales revêtent une grande importance non seulement pour nous, mais pour nos alliés et le monde entier. Je sais que plusieurs autres pays surveillent de près l'attitude du Canada à l'égard de ces questions, surtout les pays qu'on appelle parfois les petites et les moyennes puissances. J'ignore à quel point cette désignation est exacte. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui nous discutons une question d'une certaine importance pour le Canada et le monde entier: l'expansion de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord de façon à inclure la Grèce et la Turquie.

Cela, il me semble, étend l'association au delà des limites qu'on peut considérer comme convenant à l'OTAN. Je comprends les raisons de cette décision et, je le répète, la nécessité qui, d'après les États membres de l'OTAN, l'a rendue essentielle; à mon avis, nous devrions comprendre bien clairement que notre geste élargit aujourd'hui la portée du traité au delà de ce que nous imaginions lorsque l'OTAN a été instituée et que nous y avons donné notre adhésion.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a brossé ce matin un tableau très intéressant des événements qui sont survenus à Rome et des discussions qui ont eu lieu, dans la mesure où il a pu nous les décrire. Qu'il me soit permis de dire, monsieur l'Orateur, que moins il y a de secrets dans ces questions,—du moins en ce qui concerne les membres de la Chambre des communes,—mieux c'est pour nous tous et pour le monde entier.

J'ai regretté ce matin que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous ait dit que, à son avis, il ne devrait pas faire connaître à la Chambre comment le Canada a voté dernièrement, lorsqu'il s'est agi d'élire un membre au conseil de sécurité.

Après tout, nous pouvons être par là jetés dans des difficultés, voire dans la guerre, et il appartiendra alors aux membres de la Chambre des communes d'en arriver à une décision. Il faut, je pense, qu'on nous tienne au courant de ce qui se passe et de toutes les attitudes du Gouvernement en ce qui concerne ces diverses questions. C'est qu'en effet nous qui appartenons en ce moment à la Chambre et nos successeurs, advenant le cas où de graves problèmes viendraient à se poser, auront à prendre des décisions qui